

Points

sur
La terreur et la répression en Iran

L'année 1997 se termine par une *n^{ième}* résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies "se déclarant préoccupée par la poursuite des violations des droits de l'homme en Iran".

Malgré les promesses du nouveau président de la République islamique, Khatami, Aucun signe de changement n'est apparu dans le domaine des libertés fondamentales et de l'application de l'Etat de droit en Iran.

Pour la première fois, Ebrahim Yazdi, le dirigeant d'un parti d'opposition libérale, toléré par le régime, le Mouvement pour la Libération de l'Iran, est arrêté et mis en détention pendant 11 jours pour "insultes à l'islam".

Une première liste nominative de 219 victimes du terrorisme d'Etat iranien au Kurdistan irakien est publiée par l'opposition, alors que les informations alarmantes font état de l'aggravation des attentats terroristes commandités par le régime de Téhéran à l'encontre des réfugiés iraniens en Irak.

SOMMAIRE

- Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur les violations des droits de l'homme en Iran 1
- Cinq opposants kurdes iraniens assassinés en Irak 2
- Arrestation de l'opposant libéral, Ebrahim Yazdi 3
- Une liste de 219 victimes du terrorisme iranien en Irak 3
- Ayatollah Montazari privé du droit d'expression 4
- Les hezbollahs empêchent la projection d'un film 4

L'Assemblée générale des Nations unies condamne les violations des droits de l'homme en Iran

Le 15 décembre 1997, la cinquante deuxième session de l'Assemblée générale des Nations unies vote une résolution dans laquelle cette plus haute instance internationale se déclare préoccupée par le nombre important et croissant des exécutions, tortures et autres traitements cruels en Iran. L'Assemblée invite le régime iranien, entre autres, à s'abstenir de commettre des actes de violence contre les membres de l'opposition iranienne en exil.

L'Assemblée générale se déclare préoccupée :

a) Par la poursuite des violations des droits de l'homme en République islamique d'Iran, en particulier par le nombre important et croissant d'exécutions auxquelles il est procédé en l'absence apparente de respect des garanties internationalement reconnues, les cas de tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, y compris la lapidation, l'amputation et les exécutions publiques, le non-respect des normes internationales dans l'administration de la justice et l'absence de garanties d'une procédure régulière;

b) Par les graves atteintes portées aux droits de l'homme des bahais, par la discrimination exercée contre les membres d'autres minorités religieuses,

Le Comité Iranien Contre la Répression et le Terrorisme d'Etat a été fondé en mars 1993. Composé de diverses personnalités et des membres de l'opposition iranienne en exil, il se veut indépendant des partis politiques. Il s'est fixé la tâche d'informer et de sensibiliser l'opinion publique internationale sur les violations des droits de l'Homme en Iran et sur le terrorisme d'Etat pratiqué par la République islamique à l'encontre de ses opposants à l'étranger.

Comité Iranien Contre la Répression
et le Terrorisme d'Etat
42, Rue Monge 75005 Paris France
Fax : (00 33) 01 43 44 14 52
Compte postal CCP 3943263 W la source
Homepage : http://ourworld.compuserve.com/homepages/iran_rep
Email : 106103.2266@compuserve.com



Résolution de l'ONU... suite

dont les chrétiens, et par les condamnations à mort prononcées contre M. Dhabihullah Mahrami, M. Musa Talibi et M. Ramada-Ali Dhulfaquari pour apostasie, et contre Bihnam Mithaqui et Keyvan Khalajabadi en raison de leurs convictions;

c) Par le manque de continuité dans la coopération du Gouvernement avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme;

d) Par les menaces de mort qui continuent de peser sur M. Salman Rushdie ainsi que sur des personnes associées à son oeuvre, et qui semblent avoir la caution du Gouvernement de la République islamique d'Iran, et regrette profondément l'annonce par la Fondation du 15 Khordad d'une augmentation de la prime offerte pour l'assassinat de M. Rushdie;

2

e) Par les violations du droit de réunion pacifique et les restrictions aux libertés d'expression, de pensée et d'opinion et à la liberté de la presse, ainsi que par les actes d'intimidation et les brimades dont font objet les écrivains et les journalistes qui cherchent à exercer leur droit à la liberté d'expression, la condamnation de l'écrivain Faradj Sarkouhi n'étant que l'exemple le plus récent de ces pratiques inacceptables;

f) Par le fait que les femmes ne jouissent pas pleinement, dans des conditions d'égalité, des droits de la personne humaine, tout en prenant note des efforts déployés pour intégrer davantage les femmes à la vie politique, économique et culturelle du pays

L'Assemblée générale invite
le Gouvernement de la République islamique
d'Iran :

a) A reprendre sa coopération avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme, en particulier le Représentant spécial, pour permettre à ce dernier de poursuivre son enquête personnelle et le dialogue qu'il a engagé avec le gouvernement;

b) A honorer les obligations qu'il a librement contractées en vertu des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ...;

c) A appliquer scrupuleusement les conclusions et recommandations du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'intolérance religieuse relative aux bahaïs et à des groupes religieux minoritaires, y compris les chrétiens, jusqu'à leur émancipation complète;

d) A prendre des mesures effectives pour éliminer toute atteinte aux droits fondamentaux dont sont victimes les femmes, y compris toute discrimination à leur égard dans la loi et dans la pratique;

e) A s'abstenir de commettre des actes de violence contre des membres de l'opposition iranienne vivant à l'étranger et à coopérer pleinement avec les autorités d'autres pays en enquêtant sur les délits qu'elles lui signalent et en poursuivant les auteurs;

f) A donner des assurances écrites satisfaisantes qu'il ne cautionne pas et n'encourage pas les menaces de mort contre M. Rushdie;

g) A veiller à ce que la peine capitale ne soit pas prononcée pour apostasie et pour des délits non violents ou en violation des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des garanties des Nations Unies...

(Extraits de la résolution de la cinquante-deuxième session - New-york -21 novembre 1997)

L'assassinat de cinq membres du Parti démocratique du kurdistan d'Iran en Irak

Le Parti Démocratique du kurdistan d'Iran déclare, dans un communiqué daté du 9 décembre 1997, que les agents de la République islamique d'Iran continuent à commettre des attentats terroristes à l'intérieur du kurdistan irakien ayant pour cible les militants kurdes iraniens réfugiés dans ces territoires.

Le 8 décembre dernier, huit membres de ce parti qui se rendaient de Doukan et Kouissandjehg ont été pris sous le feu des agents envoyés par la République islamique. Cinq d'entre eux ont trouvé la mort:

- 1- Manssour Fatahi
- 2- Seyed Manssour Nasseri
- 3- Abou bakr Esmailzadeh
- 4- Rafaat Hosseini
- 5- Yadollah Shirin

Le communiqué rappelle que c'est la quatrième fois depuis moins d'une semaine que des militants de ce parti sont victimes des attentats terroristes perpétrés par le régime iranien.

Selon le communiqué du bureau politique de ce parti, depuis 1990, les agents terroristes commandés par le régime de Téhéran ont assassiné 118



Diffusion d'une liste nominative de 219 victimes du terrorisme islamique au Kurdistan irakien

Une première liste de 219 victimes du terrorisme iranien, avec leur nom et appartenance politique, vient d'être publiée par l'organisation iranienne, Koméleh. Ce sont tous des opposants kurdes iraniens réfugiés en Irak.

Depuis l'avènement de la République islamique en Iran, en 1979, et suite à une politique répressive anti-kurde à l'est du pays, plusieurs milliers d'habitants et d'opposants politiques de cette communauté ont franchi la frontière et se sont réfugiés dans les provinces kurdes irakiennes. Pour autant ils n'y ont trouvé ni paix ni sécurité.

Pendant toutes ces années, Le régime de Téhéran n'a cessé de mettre en oeuvre tous les moyens répressifs, en particulier en expédiant des agents et groupes terroristes, afin de pourchasser les réfugiés, assassiner ou enlever les militants des partis d'opposition iranienne installés en Irak.

La grande majorité de ces victimes appartiennent au *Parti démocratique du Kurdistan irakien* ou à *Koméleh*, organisations politiques principalement issues du mouvement kurde iranien.

Depuis la fin de la guerre du Golfe et l'installation d'une administration autonome kurde au nord de l'Irak, le régime iranien accentue ses interventions politiques, militaires et terroristes au Kurdistan irakien. Il a mis en place des mercenaires à sa solde. Il envoie des groupes de *pasdars* pour bombarder les quartiers généraux des partis d'opposition iranienne et enfin il rend de plus en plus La vie dure aux réfugiés kurdes iraniens qui ne peuvent plus se déplacer sans courir le risque d'être la cible des tireurs embusqués.

Arrestation d'Ebrahim Yazdi

Au lendemain du sommet islamique en Iran, les autorités judiciaires iraniennes arrêtent l'ancien ministre et le chef de l'opposition libérale en Iran, M. Ebrahim Yazdi, pour "outrages à des valeurs religieuses sacrées". Après onze jours de détention, il a été remis en liberté, le 25 décembre.

Le secrétaire général du *Mouvement pour la libération de l'Iran (MLI)*, Ebrahim Yazdi, ancien ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement issu de la révolution islamique en 1979, fut arrêté et mis en détention le dimanche 14 décembre 1997, un jour après la clôture de La Conférence islamique qui s'était réunie à Téhéran.

Dans un communiqué, le MLI déclare que M. Yazdi "a été convoqué dimanche pour être interrogé par le parquet", puis, dans l'après-midi, a été "transféré à Evin", la grande prison de Téhéran où sont détenus les prisonniers politiques et d'opinion.

Jusqu'à sa remise en liberté, le 25 décembre, les autorités judiciaires ou politiques iraniennes n'avaient fourni aucune précision sur les accusations portées contre M. Yazdi.

Le Mouvement dirigé par Ebrahim Yazdi, bien qu'il s'est placé dans une opposition libérale au régime en acceptant de travailler dans le cadre des principes de la Constitution de la République islamique, et bien qu'il a été jusqu'à ce jour toléré par le gouvernement sans avoir une existence légale, a été souvent la cible des attaques de *hezbollahs*, toujours présents pour empêcher les meetings de ce parti ou menacer ses membres dans leurs activités.

Cette arrestation survient au moment où la lutte au sein du pouvoir entre la fraction dirigée par les conservateurs,



Arrestation de Yazdi... suite

et le nouveau président de la République, Khatami, s'est aggravée. Récemment plusieurs hauts dignitaires du pays comme l'ancien dauphin de Khomeini, Ayatollah Hossein Ali Montazari, ont mis en cause l'autorité et la légitimité du guide suprême (Velayat-e faghih). Il semble qu'on reproche à Yazdi d'avoir soutenu ces contestations.

M. Yazdi venait de signer aussi une pétition adressée au président Khatami dans laquelle les 56 signataires, dont plusieurs sont membres de MLI et d'autres courants de l'opposition libérale et islamique modérée, condamnent "les cercles monolithiques qui sous prétexte de défense de l'islam et du velayt-e faghih cherchent à remplacer la liberté, la sécurité et l'Etat de droit par la violence et la confrontation sociale".

Ali Khaménéï, avait annoncé fin novembre que ceux qui remettraient en cause le statut du Velayat-e faghih "devraient être traduits en justice", et à plusieurs reprises il a appelé les groupes de *Hezbollah*, manipulés par les fractions les plus conservatrices du pouvoir, à descendre dans la rue pour stigmatiser les opposants politiques.

Les intégristes empêchent la projection du film: "l'homme de neige"

Les milieux intégristes ont empêché à plusieurs reprises la projection du film "Adam barfi" (l'homme de neige) du réalisateur iranien Davoud Mir-Baghéri. Tourné en Turquie, ce film relate le désarroi des réfugiés iraniens dans ce pays dans l'attente d'un visa pour les Etats-Unis. Dans plusieurs villes, les salles de cinéma ont été investies par des groupes de *Hezbollah* en colère qui sont allés jusqu'à retirer les affiches et endommager ces établissements.

Ayatollah Montazari privé du droit d'expression

Ayatollah Hossein Ali Montazari, ancien dauphin de Khomeini, est privé du droit d'expression depuis qu'il a mis en cause la légitimité du Guide suprême.

Montazari, disgracié en 1989 par Khomeini, est accusé d'avoir pris parti contre le guide Ali Khaménéï et d'avoir demandé davantage de pouvoirs pour le président Khatami.

En novembre 1997, à la suite d'un discours mettant en cause la légitimité du Guide et son pouvoir suprême, des groupes de *Hezbollah* ont attaqué les locaux de Montazari à Ghom, ville sainte située au sud de Téhéran. Celui-ci a été assigné à résidence et privé du droit de donner des cours théologiques. Les autorités judiciaires ont menacé de le traduire en justice.

Ce n'est pas la première fois que cet ancien dauphin de Khomeini exprime ouvertement ses désaccords avec le pouvoir et appelle à une libéralisation du régime. Mais cette fois-ci, ses critiques très sévères contre le Guide survient à un moment où un large mouvement de contestation politique et civique parmi l'intelligentsia libérale, laïque et islamique, et en particulier au sein même du clergé, se manifeste et s'exprime depuis que l'élection présidentielle du juin 1997 a porté au pouvoir exécutif un candidat qui n'avait pas le soutien de l'establishment conservateur. Or ce nouveau président, bien qu'il continue à affirmer son engagement à promouvoir l'Etat de droit et instaurer les libertés, n'a pas condamné ces actes d'intolérance et de violence contre Montazari. Khatami a même déclaré que "ce qui lui arrive (à Montazari) n'a rien d'extraordinaire" (?)... "une personne a pris une position et de nombreux théologiens s'y sont montrés opposés".